CHAPITRE XVI.

Recherches relatives aux hôpitaux du Royaume.

CES recherches ſont du nombre de celles qui doivent exciter l'intérêt & la curioſité d'un miniſtre des finances ; mais le tems ſeul & la continuation des mêmes travaux, peuvent rendre certain de la juſteſſe parfaite des réſultats qne je vais préſenter.

Il y a dans le Royaume plus de 700 hôpitaux, & une centaine d'établiſſements de trois ou quatre lits, fondés par des particuliers.

J'eſtime de cent à cent dix mille, le nombre des malheureux qui trouvent habituellement un aſyle ou des ſecours, dans ces différentes maiſons ; & voici à-peu-près la diviſion des principales claſſes.

40 mille infirmes, ou pauvres d'un âge avancé, & préſumés hors d'état de gagner leur vie.

Universitäts- und Landesbibliothek Düsseldorf

25 mille malades.

40 mille enfants trouvés, dont le plus grand nombre eſt mis en penſion dans les campagnes.

L'on ſent que ſi telle eſt, à-peu-près, la quantité d'individus qui reçoivent conſtamment des ſoins ou de l'aſſiſtance, il en eſt un beaucoup plus grand nombre qui, dans le cours d'une année, participent à ces actes de bienfaiſance, puiſque la mort & la guériſon renouvellent les places, & la deſtination des ſecours.

Les revenus des hôpitaux dérivent de leurs biens patrimoniaux, en terres, en maiſons ou en rentes, des droits ſur les conſommations levés à leur profit ſous l'autorité du Souverain, des ſecours annuels en argent fournis par le tréſor royal, ou aſſignés ſur d'autres caiſſes; enfin, des dons & aumônes des ames charitables. On n'a que des notions éparſes ſur pluſieurs de ces objets: l'on travailloit à les raſſembler, & à réunir toutes celles qui manquoient: mais

Universitäts- und Landesbibliothek Düsseldorf

cet ouvrage eſt de très longue haleine : cependant, ſur différents apperçus, c'eſt entre 18 & 20 millions, que j'évaluerois le revenu annuel dont les hôpitaux ont la diſpoſition ; & le quart de cette ſomme, à-peu-près, appartient à l'hôpital général & à l'hôtel-Dieu de Paris.

Je n'ai point compris dans toute cette énumération, les hôpitaux deſtinés au ſecours de l'armée & des gens de mer ; leur nombre eſt d'environ 70 ; la quantité des malades habituels, de ſix mille.

J'avois adopté, je crois, un moyen convenable pour augmenter le revenu des hôpitaux, en engageant Sa Majeſté à autoriſer la vente de leurs immeubles, à la charge, par eux, d'en placer le produit en rentes ſur le Roi, les États ou le clergé : ces maiſons auroient ainſi converti un foible intérêt contre un plus grand, & une adminiſtration compliquée contre une très-ſimple : tous ces motifs ont été développés dans la loi rendue à ce ſujet ; mais, comme

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

le Roi, pour ménager les droits de la propriété, & pour ne point exciter de défiance, n'avoit pas voulu adopter des voyes coërcitives; il s'en faut bien que ses intentions aient été remplies, avec le zele & l'activité qu'il avoit desiré d'inspirer.

Le second moyen, & le plus efficace de tous, pour accroître les ressources des hôpitaux, c'est l'ordre & l'économie. Le Gouvernement, comme dans tous les objets de détail infiniment multipliés, ne peut influer que par des dispositions générales, sur l'attention & les soins des administrations particulieres; mais il doit y mettre cet intérêt qui se répand par-tout, & dont l'impression est toujours plus ou moins sensible.

La direction des grands hôpitaux du Royaume, ne laisse rien à désirer, quand on arrête uniquement son attention, sur le caractere & l'état des principaux chefs de ces administrations; mais on ne peut s'empêcher de porter un jugement différent, lorsqu'on examine la forme constitutive de ces établissements.

L'adminiſtration de l'hôpital général, eſt compoſée de l'archevêque, du premier préſident, & du procureur général du parlement, des premiers préſidents de la Chambre des comptes & de la Cour des aides, du lieutenant de police & du prévôt des marchands; enfin, de dix perſonnes priſes dans les états les plus diſtingués de la bourgeoiſie, & qui reſtent en fonction toute leur vie, à moins d'une démiſſion volontaire. Ce ſont ces dix adminiſtrateurs qui gérent les affaires de l'hôpital, & qui partagent entr'eux les différentes fonctions : ils ont des aſſemblées particulieres, & portent communément aux aſſemblées générales, un avis unanime & concerté. Ainſi, lors même que les chefs de l'adminiſtration, diſtraits par des occupations importantes, auroient une opinion fixe ſur les différentes diſpoſitions ſoumiſes à une délibération, cette opinion, qui ne ſeroit point appuyée du plus grand nombre des ſuffrages, ne pourroit jamais prévaloir. On voit donc, que leur aſſiſtance à ces aſ-

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

ſemblées, n'a pas l'utilité qu'on devroit attendre de la ſupériorité de leur état; auſſi toute cette conſtitution d'adminiſtration, m'a-t-elle toujours paru mieux imaginée, pour en défendre les principes contre toute eſpece d'innovation, que pour opérer le plus grand bien. La ſtabilité perpétuelle des adminiſtrateurs en ſecond, la diviſion de départements qui s'établit entr'eux, rendent chacun le maître en ſa partie, & les égards mutuels affermiſſent cette autorité. Toute cette combinaiſon, devoit néceſſairement apporter des obſtacles aux projets de réforme, & l'on en eut éprouvé les inconvénients d'une maniere plus frappante, ſi l'honnêteté de la plupart des membres de ces adminiſtrations, n'avoit ſouvent contrebalancé les effets d'une pareille inſtitution.

La direction des hôpitaux de Lyon, ſoumiſe à des regles différentes, préſente des défauts d'un autre genre: les adminiſtrateurs ne reſtent que deux ans en place; ainſi, ils ne peuvent acquérir une inſtruction ſuffiſante

pour faire un bien ſuivi, & pour entreprendre les améliorations qui exigent un changement de ſyſtême. Cependant, comme ces adminiſtrateurs, dépoſent dans la caiſſe de l'hôpital, une ſomme d'argent conſidérable dont ils ne tirent aucun intérêt ; l'honnêteté de ce ſacrifice, les ſoins gratuits dont il eſt accompagné, & la bonne réputation des perſonnes qui ſont appellées à ces fonctions, toutes ces conſidérations ont ſoutenu les anciens uſages, contre la critique qu'il étoit raiſonnable d'en faire.

Il eſt très difficile de conſtituer l'adminiſtration des grandes maiſons d'hôpitaux, d'une maniere qui éloigne abſolument les abus, ou la négligence; & lorſqu'on s'occupe de ce deſſein, on retrouve en petit, la plupart des contrariétés auxquelles tous les Gouvernements ſont aſſujettis. Ainſi, lorſqu'on arrête ſon attention ſur les avantages qui réſultent de l'unité de penſée, d'action & de volonté, l'on voudroit que chacun de ces établiſſements, fut dirigé par

une ſeule perſonne ; mais quand on cherche les hommes dignes d'une telle confiance, ou ſeulement ceux qui ſont en état de faire un choix de ce genre, on ne s'attache pas long-tems à une pareille idée, & l'on ſe trouve forcé de préférer une adminiſtration collective; mais on doit tâcher de la modifier, de la maniere la plus favorable à l'eſprit qu'il eſt important d'inſpirer. Il me ſemble qu'on éviteroit une partie des inconvénients que j'ai indiqués, ſi cette adminiſtration étoit compoſée de ſept perſonnes, dont cinq ſeroient choiſies, ou par une aſſemblée de notables, ou par le prévôt des marchands & les échevins, ou par l'archevêque & les chefs de la magiſtrature, ſelon les priviléges ou les uſages de chaque ville. Les ſervices de ces cinq perſonnes, revêtues d'un titre honorable, devroient être gratuits ; mais elles ſeroient autoriſées à nommer deux directeurs, auxquels on alloueroit des appointements : ces directeurs aſſiſteroient à toutes les aſſemblées d'admi-

niſtration, & reſteroient en place, tant que les cinq adminiſtrateurs ſeroient contents de leurs ſervices; mais ces derniers ſeroient renouvellés tous les cinq ans; enſorte, qu'au bout de la révolution néceſſaire, il faudroit en changer un toutes les années. Ce genre d'inſtitution, ou tout autre, à-peu-près conforme au même eſprit, rendroit deux perſonnes aſſiduement cautions de tous les détails; les adminiſtrateurs dont ils ſeroient environnés, reſteroient aſſez long-tems en fonction pour avoir une opinion éclairée; & ils n'y ſeroient pas aſſez permanents pour attiédir leur zele par l'habitude; ils auroient une pluralité ſuffiſante pour dominer les directeurs, & leur nombre ſeroit en même-tems aſſez circonſcrit, pour qu'ils ſe ſentiſſent reſponſables dans l'opinion, des abus auxquels ils ſe montreroient indifférents: car c'eſt tantôt la multiplicité des adminiſtrateurs, & tantôt leur ſucceſſion trop rapide, qui diſſémine, en quelque maniere, leur garantie, & la rend comme nulle à leurs propres yeux.

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

Enfin, pour entretenir une émulation conſtante, il faudroit qu'on rendit chaque année, un compte public des dépenſes, & des diſpoſitions d'adminiſtration les plus importantes.

Tels ſont, à-peu-près, les principes indiqués par la réflexion & par l'expérience; mais le miniſtre le plus rempli de zele, ne peut procéder qu'avec ménagement aux innovations, dont il eſt quelquefois ſeul à ſentir l'importance; tandis que pour faire réuſſir ces changements, il faudroit ſouvent, & une volonté ſuivie dans le Gouvernement, & un concours de la part des corps intermédiaires, qui ont tant de moyens pour défendre les anciens uſages.

C'eſt d'après ces obſervations, que pour ſuppléer à la lenteur des moyens de réforme, j'avois conſidéré comme important, de faire choix d'une perſonne, qui, ſous le titre d'inſpecteur, put prendre une connoiſſance ſucceſſive de la direction des hôpitaux, & amener chaque adminiſtration particuliere,

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

aux dispositions d'ordre & d'économie dont le Gouvernement auroit adopté les principes. Il en est résulté plusieurs réformes très-utiles : c'est un avantage, sans doute ; mais qu'on ne peut jamais mettre en parallele avec le bien, dont l'esprit même des institutions, devient le conservateur.

Enfin, comme un grand modele est de toutes les instructions publiques la plus persuasive & la plus durable, j'avois proposé à Sa Majesté, de fonder un hospice dans la plus grande paroisse de Paris, en donnant pour base à cet établissement, les réglements les plus sages, & en adoptant tous les moyens nécessaires pour approcher de cette perfection, qui naît de la réunion des soins, & de l'économie. La fondation a eu le plus grand succès ; & il me semble, que les intentions du Roi ont été remplies, aussi complettement que l'on pouvoit l'espérer. Cet hospice est aujourd'hui composé de 128 lits : rien de ce qui pouvoit être véritablement nécessaire au bien des malades, n'a

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

été épargné ; rien de ce qui pouvoit être inutile, n'a été dépensé : cette derniere attention est aussi charitable que la premiere, puisque c'est à ce prix, qu'avec un fonds déterminé (& tout a sa limite dans l'emploi des deniers publics), on peut venir au secours d'un plus grand nombre d'infortunés. Le nombre de lits que je viens d'indiquer, suffit aujourd'hui, pour recevoir chaque année 1800 malades ; & comme on n'admet personne par des motifs de faveur, ou par l'influence d'une recommandation, & que le seul titre d'introduction, est un certificat de pauvreté absolue, signé par le curé de la paroisse, ou par un ecclésiastique principal ; l'expérience a démontré, que l'hospice, soumis à ces régles, répondoit aux besoins de deux paroisses, qui composent environ la septieme partie de Paris. Cependant, au moyen de l'ordre exact qui regne dans les dépenses, chaque journée de malades est revenue, en 1779, premiere année, à 16 sols 10 deniers.

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

En 1780, *idem*, à une fraction près.

En 1781, à 17 ſols 3 deniers.

En 1782, à 17 ſols 1 denier & une fraction.

En 1783, à 17 ſols 2 deniers & une fraction.

L'extrême rapprochement de ces réſultats, indique ſenſiblement la régularité établie dans toutes les parties de dépenſes : le Roi a ordonné l'impreſſion annuelle des comptes ; & comme ils contiennent différents détails inſtructifs, on a déjà réformé, ſur ce modele, le régime intérieur de pluſieurs maiſons de charité : on le fait encore tous les jours ; & deux autres hoſpices pareils, mais moins conſidérables, ont été établis dans Paris, avec des fonds appartenants aux paroiſſes, & avec le ſecours de quelques charités particulieres. Enfin, pluſieurs adminiſtrations d'hôpitaux dans les pays étrangers, & quelques Princes ſouverains, ont fait prendre des renſeignements ſur la direction de cette maiſon, & on les

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

a communiqués avec empreſſement, comme on en avoit recherché ſoi-même en différents lieux, afin d'ajouter, par la comparaiſon, des lumieres nouvelles à celles qu'on avoit déjà réunies : l'amour de l'humanité, comme le deſir de la fortune, peut avoir ſon commerce & ſes relations; & les progrès en ce genre, valent bien tous les autres.

Une ſœur de la charité, remplie de zele & d'intelligence, gouverne habituellement les détails de l'hoſpice dont je viens de parler; & Mad. Necker, réunie à Mr. le curé de St. Sulpice, a dirigé juſques à préſent, cet établiſſement, avec les ſoins les plus aſſidus. Je ne puis pas dire qu'elle y ait mis ſa gloire, non plus qu'à tous les autres objets de charité publique dont elle s'eſt occupée : car ce ſont des motifs plus purs qui l'ont conduite; elle n'eut jamais pu ſe donner tant de peine pour des applaudiſſements; elle a élevé ſes regards au-deſſus des hommes, & cette piété qui anime la bienfaiſance, eſt devenue ſon guide & ſon encouragement. Quand on ſe fait une haute

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

idée de ses devoirs, quand on les ramène à des principes étrangers aux vanités du monde, on s'approche, ce me semble, du degré de perfection morale où l'humanité doit tendre; mais qui peut se flatter de se présenter, avec une intention si pure, dans la carriere du bien public? je m'abaisse le premier devant tant de vertu. Est-il permis, diront de nouveau quelques personnes, de s'expliquer ainsi sur un autre soi-même! quel étrange langage, & peut-être, quel ridicule! Je veux bien en courir le hasard; je ne sais, à vrai dire, quelle opinion pourroit me dédommager aujourd'hui du sacrifice de mes plus douces pensées; & ce ridicule dont on vous menace, il n'est pas si aisé, qu'on le pense, de le jetter sur des sentiments raisonnables, lorsque ce n'est point en tremblant qu'on les avoue.

Le Roi, dans le tems de mon administration, avoit ordonné par des lettres-patentes, enrégistrées au Parlement, que les malades de l'hôtel-Dieu, accumulés dans un même lit, seroient

dorénavant abſolument ſéparés : les diſpoſitions intérieures, néceſſaires pour l'exécution de ce louable projet, ont été continuées ; deux grandes ſalles ſeront inceſſamment finies, & les intentions bienfaiſantes de Sa Majeſté commenceront à être réaliſées. Les fonds, mis à part pour cette dépenſe, ont été fidélement ménagés ſous la direction d'un magiſtrat plein de zele & d'amour du bien ; ces fonds proviennent, d'une offrande préſentée volontairement par les compagnies de finance, à la place du *pot de vin*, qu'elles étoient dans l'habitude de remettre au miniſtre des finances, & de plus, d'un don conſidérable que m'avoit fait le précédent archevêque de Paris, pour être employé dans tel établiſſement de bienfaiſance que je préférerois, & qui ſeroit agréé par Sa Majeſté. Je rappelle ce trait, afin de payer à la mémoire de ce vertueux prélat, le tribut de reſpect & de reconnoiſſance que j'oſe lui rendre, au nom de toutes les ames ſenſibles & de tous les cœurs charitables. L'acte notarial qu'il voulut abſolument paſſer avec

moi, dans cette occaſion, rapproché de la différence de nos religions, & de la force de ſes opinions ſur cette matiere, eſt peut-être, un monument ſingulier.

L'on trouve aujourd'hui beaucoup de gens, qui mettent en queſtion, ſi les hôpitaux ſont des établiſſements utiles à la ſociété; & la grande objection dont on fait uſage, c'eſt que de pareilles inſtitutions entretiennent la pareſſe, en diſpenſant le peuple de ſe ménager une épargne, pour le tems de la vieilleſſe & des infirmités. Il ſe peut, en effet, que l'eſpérance d'un ſecours dans les maladies, ou d'un aſyle dans l'âge avancé, rende quelquefois moins laborieux & moins prévoyant; mais les ſalaires des hommes qui vivent d'un travail groſſier, ſont tellement compaſſés, qu'il leur faudroit un effort continuel pour ſe ſoumettre à la nature des privations, qu'exigeroit la préparation journaliere d'une épargne de quelque valeur. La ſociété, qui abandonne cette claſſe d'hommes aux loix impérieuſes des propriétaires, ne peut légitimement s'af-

franchir

Universitäts- und Landesbibliothek Düsseldorf

franchir de toute compaſſion envers elle, dans les moments où l'âge & les maladies la privent du plus étroit néceſſaire; & ce ſeroit, je le penſe, une grande injuſtice, que de lui demander une ſorte d'abnégation d'elle-même lorſqu'on regle ſa part au patrimoine commun; & de vouloir qu'elle reprenne enſuite l'eſprit de réflexion, pour lier, à chaque inſtant, l'avenir au préſent. Rien n'eſt donc plus conforme aux loix de l'équité, que ces établiſſements publics, où les véritables pauvres trouvent des ſecours dans leurs infirmités & leurs maladies, & s'il eſt des moments où la confiance en de pareils ſecours, les rend moins économes, il en eſt d'autres, où cette confiance les préſerve du plus affreux déſeſpoir. Il faut donc, je le crois, s'en tenir à ces vieilles idées d'humanité, que le tems & les opinions de tous les pays ont conſacrées; & l'on doit ſe défier de cet eſprit de rafinement, qui, en faiſant connoître quelques nouveaux rapports dans les affaires d'adminiſtration, entraîne pluſieurs perſonnes à préjuger, que ſi

l'on avoit vu tout ce qu'elles apperçoivent, rien de ce qui eſt ne ſubſiſteroit; mais elles ſeroient bien plus frappées des motifs qui ont fixé les opinions communes, s'il leur étoit poſſible de les découvrir aujourd'hui pour la premiere fois.

Il eſt, ſur cette matiere, des queſtions moins générales, mais plus ſuſceptibles de doute. Ne vaudroit-il pas mieux, par exemple, donner aux malades des ſecours chez eux, que de les traiter dans une maiſon publique? cet uſage eſt parfaitement applicable à tous les lieux d'une petite étendue; mais dans les grandes villes, on ne pourroit remplir ainſi les devoirs de la charité, à moins d'une dépenſe infiniment plus conſidérable. L'on voit que dans une maiſon bien réglée, telle que l'hoſpice de charité de St. Sulpice, le ſoin complet de 128 malades, n'exige qu'un médecin, un chirurgien, un aide externe, quatorze ſœurs de la charité, y compris celles qui dirigent l'apothicairerie, deux infirmiers & trois infirmieres: ce nombre, comme il eſt aiſé de

Universitäts- und Landesbibliothek Düsseldorf

le voir, n'a aucune proportion avec celui qu'exigeroit le ſoin de ces mêmes malades, s'ils étoient placés chacun dans leurs réduits, & à une grande diſtance les uns des autres. On pourroit obſerver encore, que faute d'un nombre ſuffiſant, ou de ſœurs de la charité, ou d'autres perſonnes animées également par l'eſprit de la religion, il faudroit néceſſairement employer des gardes mercenaires, ſans ſurveillants, ſans motifs intérieurs qui les attachât conſtamment à leurs devoirs: enfin, dans une maiſon publique, le médecin, le chirurgien, ſont ſoutenus dans leurs travaux par l'amour de la réputation, & cet aiguillon ne ſubſiſteroit point, ſi l'on exigeoit d'eux des ſoins obſcurs, & dont les effets ſeroient inconnus.

Je conviens cependant, que par une négligence extrême, on pourroit rendre un lieu d'hoſpice tellement funeſte, que les ſecours les plus épars & les plus inſuffiſants mériteroient la préférence; mais il n'eſt point d'établiſſement qui pût ſoutenir aucune eſpece

de parallele, dès qu'on le considéreroit dans un état absolu de désordre.

Les hôpitaux qui servent d'asyle aux simples indigents, à l'âge où ils sont devenus incapables de travail, pourroient être beaucoup plus facilement remplacés par des secours annuels ; cette classe d'infortunés n'a pas les mêmes besoins que les malades, & il se glisse un plus grand nombre d'abus, dans les hôpitaux destinés à la retraite des pauvres encore valides. L'âge & l'épuisement des forces, n'étant pas accompagnés de signes extérieurs aussi distincts que la maladie, les administrateurs peuvent plus aisément se laisser aller à la protection, & l'on a reconnu des vices de ce genre dans l'hôpital général de Paris ; mais s'il est du devoir des ministres du Roi, de veiller sans relâche à l'observation exacte des regles établies dans les hôpitaux, il ne leur est pas permis de les rendre plus séveres : ces dispositions paroissent dures quand elles sont isolées, & l'on ne pardonne au Gouvernement, le retranchement des actes de cha-

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

rité mal entendus, qu'autant qu'il paroît occupé d'étendre, d'une autre maniere, les ſoins de ſa bienfaiſance.

Entre tous les établiſſements dûs à l'eſprit d'humanité, ceux dont l'utilité eſt la plus mêlée d'inconvénients, ce ſont, à mes yeux, les maiſons deſtinées à ſervir d'aſyle aux enfants abandonnés : cette louable inſtitution a empêché, ſans doute, que des êtres dignes de compaſſion, ne fuſſent la victime des ſentiments dénaturés de leurs parents; mais inſenſiblement, on s'eſt accoutumé à enviſager les hôpitaux d'enfants trouvés, comme des maiſons publiques, où le Souverain trouvoit juſte de nourrir & d'entretenir les enfants des plus pauvres d'entre ſes ſujets; & cette idée en s'étendant, a relâché, parmi le peuple, les liens du devoir & ceux de l'amour paternel. L'abus groſſit chaque jour, & ſes progrès embarraſſeront un jour le Gouvernement; car le remede eſt difficile en n'employant que des palliatifs, & les partis extrêmes ne ſeroient approuvés, qu'au moment où le déſordre ar-

riveroit à un excès qui frapperoit tous les yeux. Cependant, on ne peut se défendre d'un sentiment pénible, en observant que l'augmentation des soins du Gouvernement, pour sauver & conserver cette race abandonnée, diminue les remords des parents & accroît chaque jour le nombre des enfants exposés. L'on transportoit, à Paris, chaque année, deux mille de ces enfants, expédiés comme une marchandise, de différents lieux, où il ne se trouvoit point d'établissements autorisés à les recevoir : ces enfants, dans la proportion de neuf sur dix, périssoient pendant la route, ou peu de jours après leur arrivée : il n'étoit pas possible de prendre connoissance d'une pareille violation des droits de l'humanité, sans chercher à y porter remede : le Roi, sur le compte que je lui en rendis, défendit ces transports cruels par un arrêt de son Conseil, & Sa Majesté prit, en même-tems, des précautions pour faire recevoir ces enfants dans les maisons de charité, voisines du lieu où ils étoient surpris entre les mains des voituriers. Il est

impoſſible de ne pas ſentir la juſtice de ces diſpoſitions; cependant, on éprouve déjà que la néceſſité où l'on s'eſt trouvé, d'ouvrir de nouveaux aſyles aux enfants abandonnés, en augmente le nombre : je l'avois prévû; mais entre différents maux, on ne pouvoit balancer à éloigner avant tout, le ſacrifice annuel de tant d'innocentes victimes.

Je ne ſaurois trop recommander, à cette occaſion, de ſuivre de plus en plus un uſage reconnu généralement aujourd'hui pour le meilleur; c'eſt de faire nourrir ces enfants dans les campagnes : les lieux où on les réunit en trop grand nombre, deviennent de véritables tombeaux, & par l'inſuffiſance d'une tutele trop étendue, & par les dangereux effets de la corruption de l'air.

En conſidérant tout ce que je viens de développer, ſur l'accroiſſement ſucceſſif du nombre des enfants expoſés, je ne puis m'empêcher d'inviter les curés & tous les miniſtres de l'Egliſe, à redoubler de zele pour détourner, par leurs inſtructions, de ces crimes ſe-

crets contre lesquels les loix ont si peu de pouvoir; c'est, dans ces moments, entre tant d'autres, qu'on sent combien le secours de la religion est nécessaire au maintien de l'ordre public; c'est bien peu connoître l'imperfection de tous les moyens d'administration, que d'être indifférent à ce puissant ressort: l'homme éclairé peut aimer la vertu pour elle-même; mais la classe nombreuse des hommes, dépourvue des secours de l'éducation, & déconcertée sans cesse par la misere de son état, a besoin d'être soutenue par une idée rapide du bien & du mal, & par un sentiment de crainte & d'espérance qui la contienne au milieu des ténèbres. Philosophes de notre siecle, contentez-vous d'avoir concouru à dégager la religion des préjugés d'une dure intolérance; vous aurez un grand tort, si vous voulez davantage: laissez, laissez aux hommes & le frein le plus salutaire, & la plus consolante des pensées.

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf